

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 octobre 2019**

Objet : Délégation d'une partie des attributions du Comité syndical au Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le onze octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux octobre 2019, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :37 (dont 14 procurations) -131 voix

Votants : 37 Pour soit 131 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – procuration donnée à Mr JM Bost - 6 voix – 3 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4 ^{ème} VP	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ^{ème} VP	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7 ^{ème} VP	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Jean BARIAUD – suppléant de Mr Y. Le Gouffe – 1 voix	Vice-Président de la CC Briance Combade
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Nady BOUALI – 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mme H. Rome – 6 voix	Président Département Corrèze
Mr Pierre COUTAUD – procuration donnée à S. Vallée - 2 voix	Vice-Président du Syndicat de la Diège
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix	Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Mr Patrick DUROUX – 1 voix	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Alain FAUCHER – procuration donnée à Mme G. Barat – 1 voix	Président de la CC de Noblat
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mr V. Turpinat – 6 voix	Vice-Président Département Creuse
Mme Sarah GENTIL – procuration donnée à Mr C. Hanus – 2 voix	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mme Michèle GUILLOU– suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix	Députée titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Laurent GUINARD - 1 voix	Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Mr Christian HANUS – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mme Geneviève BARAT – suppléante de Mr M. Hazouard - 15 voix	Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent JALBY – procuration donnée à Mme M. Guillou - 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mr Francis LATRONCHE – suppléant de Mr P. Vergnolle – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – procuration donnée à Mr Y. Raymondaud - 6 voix	Président Département Haute-Vienne
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix	Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Jean-Michel MONTEIL – procuration donnée à JJ. Caffy - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Christophe PATIER – procuration donnée à Mr JL Michel - 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Christian PRADAYROL- procuration donnée à Mr JP. Bernardie – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix	Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr P. Désarménien – 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Jean-Michel TEULIERE – procuration donnée à Mr P. Duroux – 1 voix	Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr
Thierry TROLONG – procuration donnée à JC. Trunde – 1 voix	Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Mr Jean-Claude TRUNDE – suppléant de Mr S. Gaudy – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Vincent TURPINAT - 1 voix – 6 ^{ème} VP	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Joël VILARD – 1 voix	Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Mr François VINCENT – 15 voix	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pampadour
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix	Président Agglo Grand Guéret
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix	Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Alain LAGARDE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix	Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix	Président de la CC Creuse Grand Sud
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix	Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix	Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature

En référence à l'article 14 des statuts du Syndicat et 15.2 du règlement intérieur, le comité syndical peut déléguer au bureau une partie de ses attributions à l'exception

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes de redevance ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte ;
- De l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public.

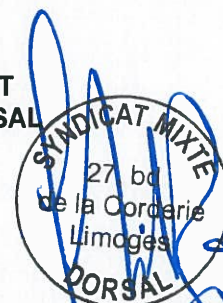
Par soucis de réactivité sur certains dossiers et afin de ne pas trop alourdir les réunions de comité syndical, il est proposé de déléguer au bureau les attributions suivantes :

- Vote des plans de financement pour des opérations d'études et de travaux pour le raccordement de sites prioritaires, enfouissement de réseaux, dévoiement de réseaux ... inférieures à 200 000 € HT.
- Modification de plans de financement pour des opérations d'études et de travaux dans la limite de 10% de variation pour des marchés ne nécessitant pas la consultation de la CAO.
- Décisions en matière de ressources humaines (mise à jour du tableau des effectifs, taux de promotion interne, temps de travail ...) à l'exception des décisions de création de poste.
- Tout sujet relatif au fonctionnement du syndicat n'entraînant pas de décision financière supérieure à 200 000 € HT.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, de déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- *Vote des plans de financement pour des opérations d'études et de travaux pour le raccordement de sites prioritaires, enfouissement de réseaux, dévoiement de réseaux ... inférieures à 200 000 € HT.*
- *Modification de plans de financement pour des opérations d'études et de travaux dans la limite de 10% de variation pour des marchés ne nécessitant pas la consultation de la CAO.*
- *Décisions en matière de ressources humaines (mise à jour du tableau des effectifs, taux de promotion interne, temps de travail ...) à l'exception des décisions de création de poste.*
- *Tout sujet relatif au fonctionnement du syndicat n'entraînant pas de décision financière supérieure à 200 000 € HT.*

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

